

Assemblée Générale de la FEDERATION INTERNATIONALE FELINE - FIFE le 24 et le 25 mai 2002 à Albufeira, Portugal



L'assemblée générale de notre fédération faïtière internationale, la FEDERATION FELINE INTERNATIONALE - FIFE aurait dû en fait avoir lieu cette année à Tel Aviv, en Israël. Mais à cause des troubles que nous connaissons dans ce pays, il fut impossible de tenir cette assemblée là-bas. Le comité central de la FIFE organisa donc cette AG lui-même. Elle eut lieu, comme l'année dernière, dans l'Algarve, au Portugal. Les délégués et conseillers de 30 fédérations membres se rencontrèrent de nouveau à cette occasion à l'hôtel Montechoro à Albufeira. L'Argentine, la Biélorussie, le Mexique et la Croatie se sont fait représenter. 34 voix étaient donc présentes. Notre fédération, la FFH, était représentée par Mme Denise Kölz en tant que déléguée et par M. Alfred Wittich comme conseiller. M. Wittich représenta en outre la fédération croate. L'AG se déroula dans une atmosphère agréable, détendue et amicale. Elle fut présidée pour la première fois par notre nouveau président, M. Eric Reijers, qui sut avantagusement conduire rapidement l'assemblée à travers les divers points de l'ordre du jour.

Comme d'habitude dans une AG, on donna tout d'abord lecture des différents rapports. Le procès-verbal de la dernière assemblée, le rapport du trésorier et le rapport des réviseurs des comptes furent acceptés sans difficultés et décharge fut donnée au comité.

Point -Task Force Europe -: sous ce point de l'ordre du jour il fut communiqué aux délégués que la FIFE doit s'en tenir à la législation de l'EU.

Cela signifie entre autres qu'une personne membre d'une fédération membre de la FIFE ne doit plus obligatoirement être membre de la fédération du pays où elle est domiciliée, mais qu'elle peut également faire valoir ses droits dans un autre pays.

Situation de la FFF, France

La situation de la France fut traitée sous un point spécial de l'ordre du jour. Un accord définitif ne put pas être trouvé, mais les délégués votèrent la décision suivante:

La FIFE a l'intention de travailler avec le LOOF. La FIFE est en principe d'accord avec le LOOF. Un groupe de travail, qui sera proposé par le comité central de la FIFE, devra présenter l'accord entre la FIFE et le LOOF à l'AG 2003.

Elections:

Mme Annette Sjödin, la présidente de la SWERAK (S) devient **vice-présidente** de la FIFE pour une année.

Mme Eva Wiéland-Schilla (CH) est confirmée à son poste de **secrétaire adjointe** et Mme Margarethe Leleithner (D) à celui de **trésorière adjointe** pour trois nouvelles années.

Mme Eva Porat (S) est élue membre remplaçante de la **commission du LO et des juges**.

La **Commission pour la santé et le bien du chat** se compose des trois membres suivants pour la prochaine période:

Dr. Laima Vesma (LV), Trudy Wessel van Puten (NL) et Dr. Miguel Sierra-Bernal (MEX)

Nouveaux membres de la FIFE

Chypre et la Roumanie ont été admis comme membres sous patronage.

Cotisations et taxes

L'augmentation du montant des cotisations a été nettement rejetée, ce qui, espérons-le, sera comprise par le comité comme un appel à plus d'économies.

Résumé des propositions acceptées et qui entreront en vigueur le 1er janvier 2003. (en italique)

Proposition du comité central de la FIFe

Règles générales Art. 10b

Les règlements, standards et autres documents officiels remaniés par les commissions devront avoir été reçus au bureau de la secrétaire générale au plus tard le 15 août.

Art. 22

*L'Assemblée Générale a lieu chaque année le dernier **jeudi et vendredi** du mois de mai.*

Règles d'enregistrement, Art. 4.4.1

Tous les chatons d'un membre d'un club membre de la FIFe doivent d'abord être enregistrés dans la FIFe.

Proposition de la commission des juges et du LO

Directives pour la formation des élèves-juges

La commission des juges et du LO met à la disposition des juges enseignants ainsi que des élèves-juges des directives de formation conçues pour être des outils de leur programme de formation et qui leur permettent d'atteindre le niveau de compétence, de connaissances et d'expérience désiré.

Règlement des expositions, art. 38 ***classe novices et classe de contrôle***

Sur demande de la Commission Technique nationale (CT) ou de l'éleveur / exposant, un chat peut être examiné dans la classe de contrôle. Dans cette classe, les chats sont examinés par deux juges internationaux de la FIFe. Ceci peut également avoir lieu avant le début officiel des jugements. L'organisateur de l'exposition doit en informer les juges par écrit et leur donner les raisons pour lesquelles le chat est présenté dans cette classe.

Complément du règlement des juges art. 39a) ***L'examen de théorie***

L'examen doit commencer avant le début des jugements officiels, mais pas plus tard que 09.00 h, ou le jour avant l'exposition.

Art. 39b) ***L'examen de pratique***

L'examen ne doit pas commencer plus tard que les jugements officiels (excepté lors de difficultés techniques)

Art 29) ***Exigences posées aux élèves-juges***

Pendant une période de training, un élève-juge ne doit suivre une formation que dans les catégories 1 et 2 ensemble et dans les catégories 3 et 4 ensemble. Il ne lui est pas permis de suivre une formation dans les quatre catégories durant les mêmes périodes de training.

Art 38 c) ***Exigence posée à l'exposition, à la commission d'examen***

Groupe 9: blanc

Les chats issus de croisements doivent être enregistrés aux conditions suivantes:

A l'âge d'au moins 10 mois, ils peuvent être exposés dans la classe de contrôle d'une exposition internationale et doivent obtenir la qualification "Excellent" de deux juges

ou

ils peuvent être jugés par deux juges internationaux de la FIFe sous la surveillance de la commission technique nationale (CT) qui les en a informés et doivent obtenir la qualification "Excellent" des deux juges.

Proposition ZVDS Slovénie

Règlement des juges, art. 47

Les stages de formation doivent comprendre au moins 75 chats en tout, parmi lesquels on aura au moins 25 chatons(de 3 à 10 mois) et au moins 50 adultes des classes 1 à 10.

Proposition KKÖ Autriche

Standards

La commission des juges doit fixer le standard à utiliser pour le jugement de races non reconnues aux expositions de la FIFe. Les races non reconnues sont définies dans les directives d'élevage et peuvent être élargies par la commission des juges/LO.

Comités de race

But

Les comités de race seront nommés pour chaque race afin de servir d'organe de consultation en ce qui concerne le standard FIFe de la race et le règlement d'élevage. Les comités de race canalisent les avis et propositions que les éleveurs envoient à l'attention de l'assemblée générale de la FIFe en passant par le/la secrétaire de leur comité.

Conditions exigées pour le droit de vote et d'éligibilité et pour devenir membre

Un membre doit avoir un affixe d'élevage enregistré par la FIFe. Il doit être âgé d'au moins 18 ans ou plus et être membre depuis 5 ans au moins d'une fédération membre de la FIFe et ne pas faire l'objet d'une procédure en cours. Il doit avoir eu au moins 3 portées de chatons de la race considérée au cours des 5 dernières années. Ces portées doivent avoir été enregistrées dans une fédération membre de la FIFe. Il doit avoir élevé au moins un Grand Int. Champion ou Grand Int. Premior de la race considérée. Au cours des 3 années précédentes, il doit avoir exposé au moins 3 fois par année des chats de son propre élevage. Les juges de la FIFe licenciés pour la race considérée peuvent sans autre devenir membre d'un comité de race. Un membre potentiel d'un comité de race devient membre en envoyant une demande d'adhésion correctement remplie au secrétariat général. Il devient effectivement membre après avoir payé sa (ses) cotisation(s) au trésorier de la FIFe. La demande d'adhésion doit être confirmée par la fédération compétente membre de la FIFe. On est membre pour une année, du 1er janvier au 31 décembre. Après avoir reçu la demande d'adhésion et la (les) cotisation(s), le(la) secrétaire général(e) ajoute le nom du nouveau membre à la liste des membres. Les demandes d'adhésion pour l'année en cours ne sont plus acceptées à partir du 1er août de la même année. Il est permis d'être membre de plus d'un comité de race.

Secrétaire d'un comité de race / Exigences de candidature:

Voir ci-dessus les conditions exigées pour devenir membre. Un(e) secrétaire ne peut exercer cette fonction que dans un seul comité de race à la fois.

Election:

La(le) secrétaire de chaque comité de race est choisie PARMI les membres du comité et est élu(e) PAR les membres du comité. Les élections ont lieu tous les 3 ans au mois de décembre. Un candidat doit faire connaître ses intentions de se présenter au poste de secrétaire en posant sa candidature par écrit au secrétariat général jusqu'au 1er août de l'année dans laquelle les élections auront lieu. Les bulletins de vote pour l'élection du secrétaire d'un comité de race (avec les instructions de vote imprimées au dos) doivent être renvoyés au secrétariat général dans les enveloppes officielles fermées. Seuls les membres du comité de race ayant réglé leur(s) cotisation(s) au 1er août de l'année des élections sont éligibles. En cas d'égalité de voix entre les candidats au poste de secrétaire du comité de race, les membres qui avaient le droit de vote lors de cette élection doivent se départager encore une fois entre les candidats qui étaient à égalité de voix. La nouvelle votation a lieu 3 semaines après la clôture du premier tour d'élection. Les membres ayant le droit de vote ont alors 14 jours pour renvoyer leur bulletin de vote au secrétariat général. S'il y a de nouveau égalité de voix, la/le secrétaire est tiré(e) au sort.

Les fonctions qui ne sont pas occupées:

Si la fonction de secrétaire d'un comité de race n'est pas occupée, la/le secrétaire est déterminé(e) par le comité central de la FIFe.

Cotisation:

La cotisation annuelle (du 1er janvier au 31 décembre) est fixée par l'assemblée générale afin de couvrir les dépenses occasionnées par le comité de race.

Manière de déposer des propositions

Les membres des comités de race déposent leurs propositions et leurs avis chez la/le secrétaire de leur comité. La/le secrétaire du comité examine alors les propositions et demande l'avis des autres membres du comité en procédant à une votation annuelle avant le mois de décembre. Pour avoir le droit de déposer des propositions, un comité de race doit être composé de membres d'au moins 6 fédérations membres de la FIFe. En tenant compte du fait qu'un comité de race a une fonction de consultant par rapport à l'assemblée générale de la FIFe, les propositions doivent avoir obtenu les 2/3 des voix du comité de race en question. Les propositions du comité de race qui ont été acceptées en respectant les conditions ci-dessus doivent être remises jusqu'à la fin janvier, en 3 langues de la FIFe, à la commission compétente (Commission pour la santé et le bien du chat, Commission des juges et du LO) et doivent être acceptées aux 2/3 des voix de la commission concernée afin que ces propositions puissent être déposées à l'attention de l'assemblée générale de la FIFe.

Proposition de la Biélorussie et de la Russie

Ces deux membres reçoivent des autorisations exceptionnelles à durée limitée pour l'organisation d'expositions félines internationales et la remise de titres. Ces autorisations ne concernent pas les autres pays membres.

Proposition Felix

Estonie

L'american curl à poil long et à poil court ACL / ACS est une nouvelle race reconnue par la FIFe. Elle sera jugée en 9 groupes dans la catégorie 2.

- Groupe 1: ACL/ACS n,a,b,c,o,p
- Groupe 2: comme groupe 1 mais avec blanc
- Groupe 3: ACL/ACS n,a,b,c,o,p,y 11,12,22,23,24,25, ACL/ACS n,a,b,c,o,p, 22,23,24,25.
- Groupe 4: comme groupe 3 mais avec blanc
- Groupe 5: ACL/ACS d,e,f,g,h,j q,r 11,12,21,22,23,24,25.
- Groupe 6: comme groupe 5 mais avec blanc
- Groupe 7: tous les argentés
- Groupe 8: tous les argentés avec blanc
- Groupe 9: blanc, pointed, pointed avec blanc

Proposition SRK Finlande

Règlement des expositions

Le catalogue de l'exposition et une liste des résultats doivent être envoyés au secrétariat de la FIFe dans un délai de un mois après l'exposition.

Nouveau groupement des Rex (CRX/DRX/GRX)

Les variétés "silver" seront toujours classées dans le même groupe de couleurs que les couleurs correspondantes sans "silver":

- Groupe 1: n,a,b,c,o,p, ns,as,bs,os,ps
- Groupe 2: comme groupe 1 mais avec blanc
- Groupe 3: d,e,f,g, ds,es,fs,gs, avec/sans agouti, silver ou golden
- Groupe 4: comme groupe 3 mais avec blanc
- Groupe 5: n,a,b,c,o,p, avec agouti, avec/sans silver ou golden
- Groupe 6: comme groupe 5 mais avec blanc
- Groupe 7: pointed, silver pointed, golden pointed
- Groupe 8: comme groupe 7 mais avec blanc
- Groupe 9: blanc

Proposition CAB Angleterre

Les dates d'expositions de la FIFe doivent être fixées au maximum 10 ans à l'avance. Les dates déjà fixées peuvent le rester.

Proposition Lux Cat Club Luxembourg

Le nombre minimum de 15 chats par catégorie n'est plus nécessaire pour le "Best in Show".

L'assemblée générale se termina le samedi soir à l'hôtel Montechoro par un banquet avec orchestre de danse et différentes représentations de musique et de danses intéressantes.

Alfred Wittich, vice-président de la FFH

FFH-AW, 20 juin 2002

Traduction : J.M. Monnet, 2 juillet 2002